

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

*SG n° 91-116*  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 19 Novembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire*

**DATE DE CONVOCATION**

*12 Novembre 1991*

**DATE D'AFFICHAGE**

*12 Novembre 1991*

**ETAIENT PRESENTS** : *MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mme LISION, MM. GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints*

*MM. ALONSO, BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.*

**ETAIENT REPRESENTES** : *Mme PARROU par M. LE GUEUT  
M. REVOLAT par M. MARCONI  
M. TAP par M. BENOIT*

**ABSENTS- EXCUSES** : *MM. BARRIERE, MOULINEAU*

*Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 30*

*Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.*

**OBJET** : *COMMISSIONS MUNICIPALES : Désignation d'un nouveau membre*

**VOTE** : *2 Abstentions - UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES*

Lors du Conseil Municipal du 10 Octobre 1991, il a été rendu compte de la démission de Monsieur Jean-Luc ALCHER de son poste de conseiller municipal.

En conséquence et conformément à la loi, celui-ci a été remplacé dans ses fonctions par Monsieur Pierre RAULT.

Il est nécessaire de modifier la composition des commissions municipales.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Mars 1989, Monsieur Jean-Paul HUGENDOBLER avait été désigné pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SAIEM en qualité de Président.

L'équilibre financier de cette société ayant été atteint, Monsieur HUGENDOBLER a demandé à être déchargé de ses fonctions de Président.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU l'exposé de Monsieur le Rapporteur
- APRES en avoir délibéré

#### D E C I D E

- de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Jean-Luc ALCHER au sein des Commissions Municipales suivantes et d'en modifier en conséquence le nombre des membres.

. Commission Culturelle Fêtes et Congrès (9 membres)

. Commission du Bulletin Municipal (5 membres)

- de remplacer Monsieur Jean-Luc ALCHER par Monsieur Pierre RAULT au

sein de la Commission des Affaires Juridiques et Contentieux (8 membres) et de la Commission Scolaire (9 membres).

- de désigner pour y siéger Monsieur Pierre RAULT au sein des Commissions suivantes :

. Commission des Permis de Construire (10 membres)

. Commission du Contrôle du Budget et de l'élaboration du plan (12 membres).

- de désigner Monsieur Jean-Jacques GUEZENNEC pour siéger en qualité de membre du Conseil d'Administration de la SALEM en remplacement de Monsieur Jean-Paul HUGENDBLER et l'autoriser à accepter la présidence de cette Société.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort  
le 28 Novembre 1991  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint